

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures	85409-23-0 287-090-7 - - - 01-2120771812-51-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité	>= 0,1 - < 0,25

mikrozid® sensitive liquid

No Change Service!

Version
06.04

Date de révision:
06.01.2022

Date de dernière parution: 17.12.2021

		chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 344 mg/kg	
chlorure de didécyltriméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XXXX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,1 - < 0,25
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 238 mg/kg	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1 270-325-2 - - - 01-2119965180-41-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 0,25
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100	

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

		mg/kg	
--	--	-------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Autres informations

CAS 68424-85-1 ENTSPRICHT:
REACH: CE 939-253-5
BPR: CE 269-919-4/ CAS 68391-01-5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Boire de l'eau par mesure de précaution.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Pulvérisateur d'eau
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

mikrozid® sensitive liquid *No Change Service!*

Version
06.04

Date de révision:
06.01.2022

Date de dernière parution: 17.12.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m3
chlorure de didécyl-diméthylammonium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,96 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures	Eau douce	0,000415 mg/l
	Eau de mer	0,000042 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,21 mg/l
	Sédiment d'eau douce	6,81 mg/kg
	Sédiment marin	0,681 mg/kg
chlorure de didécyl-diméthylammonium	Sol	1,36 mg/kg
	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,83 mg/kg
	Sédiment marin	0,28 mg/kg
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,27 mg/kg
	Sédiment marin	13,09 mg/kg
	Sol	7 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des	0,4 mg/l

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

	eaux usées	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00016 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : non déterminé
- Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C
- Température de décomposition : Non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C
- Inflammabilité : Non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
pH	:	5 - 8 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	(20 °C) complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	env. 1,00 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version
06.04

Date de révision:
06.01.2022

Date de dernière parution: 17.12.2021

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 344 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Estimation de la toxicité aiguë: 344 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 238 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

mikrozid® sensitive liquid *No Change Service!*

Version 06.04 Date de révision: 06.01.2022 Date de dernière parution: 17.12.2021

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg
Evaluation: Nocif par contact cutané.

Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL : non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde

mikrofid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 51 - 102 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 41 - 83 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 139 - 198 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: oui

Incidences sur le dévelop- : Espèce: Rat
pement du fœtus Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,1 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 81 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

mikrozid® sensitive liquid *No Change Service!*

Version 06.04 Date de révision: 06.01.2022 Date de dernière parution: 17.12.2021

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Remarques : Donnée non disponible

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Remarques : Donnée non disponible

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 31 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

Espèce : Rat
NOAEL : 214 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 14 jours
Méthode : OCDE ligne directrice 407

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version
06.04

Date de révision:
06.01.2022

Date de dernière parution: 17.12.2021

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): 1,06 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,015 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,00415 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) BPL: oui
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

chlorure de didécylidiméthylammonium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l Durée d'exposition: 48 h BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,014 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,85 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 : 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,032 mg/l
Durée d'exposition: 34 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0042 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95,5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

chlorure de didécyldiméthylammonium:

Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 72 %

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version
06.04

Date de révision:
06.01.2022

Date de dernière parution: 17.12.2021

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMOd (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)
Les résidus de produit sont considérés comme des déchets spéciaux et ne doivent donc pas être jetés avec les ordures ménagères ni déversés dans les canalisations. L'élimination de ces déchets doit être effectuée dans un point de collecte ou via une entreprise agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code d'élimination des déchets : Veva 070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
- Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
- Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable
- Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe B
- Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
-

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.12.2021
06.04 06.01.2022

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14
[(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre inter-

mikrozid® sensitive liquid **No Change Service!**

Version
06.04

Date de révision:
06.01.2022

Date de dernière parution: 17.12.2021

national de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3

H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.